

Projet d'ordre du jour

Le 27 septembre 2022 à compter de 19 h

Visioconférence

APPRENONS ENSEMBLE, VISIONS LA RÉUSSITE, IMAGINONS DEMAIN

“Collaborons à imaginer demain!”

SUJETS	RESPONSABLES	DURÉE	TYPE
1. Ouverture de la rencontre et quorum	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
2. Mot de bienvenue	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
3. Ordre du jour et varia	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	D
4. Déclaration de conflit d'intérêts	M ^{me} Nicol (SGC)	2 min	I
5. Période de questions	M ^{me} Nicol (SGC)		
6. Rapport de la présidente du CA	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
7. Rapport de la présidente du comité de parents	M ^{me} Lacroix (Présidente)	5 min	I
8. Rapport de la direction générale	M. Bujold (DG)	45 min	
8.1 Suivis au procès-verbal du 6 septembre 2022			I
8.1.1 Portrait de la situation au niveau des enseignants			I
8.2 Rappels aux membres du CA			I
8.3 Planification annuelle de la DG			I
9. Rapport de la direction des ressources financières	M. Johnson (DRF)	10 min	
9.1 Politique de frais de déplacement et de séjour			D
10. Rapport de la direction des ressources informationnelles:	M. Lantin (DRI)		
10.1 Demande de destruction des documents inactifs		10 min	D
11. Rapport de la secrétaire générale :	M ^{me} Nicol (SGC)	30 min	
11.1 Élection des nouveaux membres du CA			D
11.2 Élections aux comités du CA			D
11.3 Formation des nouveaux membres			I
11.4 Calendrier de révision de nos politiques et règlements			I
11.5 Rapport du protecteur de l'élève			I
12. Ordre du jour de consentement	M. Bujold (DG)	5 min	
12.1 Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022			D
12.2 Représentant officiel au RCGIM - Nomination			D
12.3 Construction d'un gymnase – École Cap Beau-Soleil de Caplan			D
12.4 Construction de résidences – CFP L'Envol de Carleton			D
12.5 Contrats de transport scolaire - Transfert			D
<p><i>Note : Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal chacun des sujets sera toutefois consigné de manière distincte. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement et qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du CA, les administrateurs sont invités à adresser toute question où à soumettre toute correction requise en lien avec les sujets apparaissant à l'ordre du jour de consentement à l'attention du secrétaire général, Mme Sandra Nicol par courriel sg@csrl.net. Un délai d'au moins 24 heures avant la séance est apprécié.</i></p>			

Légende :

A : Analyse et discussion

I : Information

D : Décision

Conseil d'administration du 27 septembre 2022

CA-16-2022

13. Dates des prochaines rencontres	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
14. Levée de l'assemblée	M ^{me} Marin (Présidente)		D
15. Huis clos: Évaluation de la rencontre	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I